

CE1D : APAISEMENT SUR LE TERRAIN, PAS SI SÛR. DES PARENTS SONT INQUIETS

Ce vendredi, à la suite des fuites des épreuves du CE1D et du CESS, le Gouvernement a adopté, avec une unanimité assez rare pour être soulignée, un décret en urgence relatif à la certification. Effectivement, ce décret a été adopté dans le souci d'éviter une avalanche de recours à la suite de l'annulation de ces épreuves externes. En résumé, pour l'enseignement secondaire, la décision appartiendra aux Conseils de classe.

Des inquiétudes demeurent

Si nous comprenons l'urgence de la décision, il reste des inquiétudes dans le chef des parents quant aux décisions des conseils de classe et ce particulièrement en ce qui concerne le CE1D. En effet, les évaluations externes sont ressenties dans certaines écoles comme beaucoup trop faciles et en deçà des attendus de l'équipe pédagogique : des parents craignent donc que des enseignants considèrent que les savoirs et compétences acquis par certains de leurs élèves ne soient pas suffisants en fonction de leurs propres critères d'évaluation. Concrètement, des parents et des élèves, dans certains établissements, se voient rappelés qu'une réussite des épreuves externes *à moins de 70% est insuffisante pour réussir une troisième année dans leur établissement.*

Par conséquent, des établissements pourraient, en fonction de leurs propres grilles d'évaluation, ajourner des élèves. Des décisions de Conseils de classe d'ajournement (examens de passage) ne peuvent donner lieu en juin à un recours puisqu'il ne s'agit pas d'une décision définitive.

Appel à la bienveillance des enseignants

Le Gouvernement précise, dans le développement du décret voté ce jour, que *le Conseil de classe qui statuera souverainement prendra, sans nul doute, en considération la circonstance que les élèves ne sont en rien responsables de l'annulation décidée.* Effectivement, nous estimons que les élèves ne doivent pas être pénalisés par la situation chaotique du moment.

Certains parents auraient souhaité la neutralisation des matières visées par une annulation. En effet, pour les élèves qui avaient déjà la moyenne en contrôle continu, l'annulation n'a aucune conséquence alors que pour les élèves, éventuellement en échec sur l'année, l'épreuve du CE1D pouvait représenter une clé de la réussite dans cette matière. Tout étant faussé, la neutralisation était pour ces parents le seul moyen de rétablir une situation juste pour tous.

CONTACT PRESSE :

Luc Pirson – président : 0494/57 30 42 - Joëlle Lacroix : 0474/640.911